

(N. 2874)

# SENATO DELLA REPUBBLICA

## DISEGNO DI LEGGE

approvato dalla Camera dei deputati nella seduta del 4 marzo 1953 (V. Stampato N. 3117)

presentato dal Presidente del Consiglio dei Ministri  
Ministro degli Affari Esteri  
(DE GASPERI)

di concerto col Ministro delle Finanze  
(VANONI)

e col Ministro del Bilancio e *ad interim* del Tesoro  
(PELLA)

TRASMESSO DAL PRESIDENTE DELLA CAMERA DEI DEPUTATI ALLA PRESIDENZA  
L'11 MARZO 1953

Approvazione ed esecuzione dello scambio di Note effettuato a Roma, tra l'Italia e la Svezia, il 17 giugno 1952 per l'estensione alla villa San Michele di Capri delle agevolazioni fiscali già accordate alla sede dell'Istituto di Svezia in Roma.

## DISEGNO DI LEGGE

### Art. 1.

È approvato lo scambio di Note effettuato a Roma, tra l'Italia e la Svezia il 17 giugno 1952, per l'estensione alla villa San Michele di Capri delle agevolazioni fiscali già accordate alla Sede dell'Istituto di Svezia in Roma con la legge 17 agosto 1941, n. 990.

### Art. 2.

Piena ed intera esecuzione è data allo scambio di Note suddetto.

*Il Presidente della Camera dei deputati*  
GRONCHI.

## IL MINISTRO PER GLI AFFARI ESTERI

Rome, le 17 juin 1952.

A Son Excellence le Baron JOHAN BECK-PRIIS  
Ministre de Suède - Rome

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, en considération de la destination à l'Institut de Suède à Rome de la Ville dite « San Michele » à Capri, léguée par feu le docteur Axel Munthe à l'État suédois, le Gouvernement italien, dans le but de favoriser les rapports culturels entre l'Italie et la Suède, étendra à ladite ville, toujours sous condition de réciprocité, les facilités convenues pour l'Institut de Suède lui-même, par l'échange de notes intervenu entre nos deux Gouvernements le 21 décembre 1937.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

DE GASPERI.

## LEGATION DE SUÈDE

Rome, le 17 juin 1952.

Son Excellence Monsieur ALCIDE DE GASPERI  
Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères.

Votre Excellence,

Par une lettre, en date de ce jour, Votre Excellence a bien voulu me faire part de ce qui suit:

« En considération de la destination à l'Institut de Suède à Rome de la Ville dite « San Michele » à Capri, léguée par feu le docteur Axel Munthe à l'État suédois, le Gouvernement italien, dans le but de favoriser les rapports culturels entre l'Italie et la Suède, étendra à ladite ville, toujours sous condition de réciprocité, les facilités convenues pour l'Institut de Suède lui-même, par l'échange de notes intervenu entre nos deux Gouvernements le 21 décembre 1937 ».

En exprimant la reconnaissance de mon Gouvernement pour les facilités ainsi accordées à la nouvelle dépendance de l'Institut Suédois, j'ai l'honneur de confirmer que le Gouvernement Suédois est prêt à accorder, le cas échéant, au Gouvernement Italien un traitement analogue.

Veillez agréer, Votre Excellence, les assurances de ma plus haute considération.

JOHAN BECK-PRIIS.